

Communiqué intersyndical VPH

Fauteuils roulants : une réforme paralysée, les prestataires réclament des mesures d'urgence

Paris, le 17 février 2026. Les représentants des Prestataires de santé à domicile et distributeurs de matériel (PSAD/PSDM), la FEDEPSAD, l'UNPDM et l'UPSADI, alertent sur les graves difficultés de mise en œuvre de la réforme des fauteuils roulants, qui mettent en péril la réussite de la réforme présidentielle et la pérennité des entreprises qui accompagnent les personnes en situation de handicap et les personnes âgées au quotidien.

Une réforme à l'arrêt sur le terrain

Plus de 2 mois après son lancement, de nombreux usagers ayant besoin d'acheter ou de louer un fauteuil roulant, ne peuvent toujours pas en bénéficier. Le déploiement sur le terrain est aujourd'hui au point mort.

A l'achat :

- plus de **60% des demandes** d'accord préalable adressées aux Caisses Primaires d'Assurance Maladie **sont rejetées**,
- Parmi les 40% accordées, plus de **40% font ensuite l'objet d'un refus de paiement.**
- le circuit de prescription est saturé, avec des délais pouvant attendre un an dans certains territoires.

A la location :

La très grande majorité des organismes complémentaires refusent de régler les 65% du tarif relevant pourtant de leur prise en charge, et de leurs engagements.

Cette situation est encore plus critique dans les DROM COM, où les difficultés d'accès et les surcoûts identifiés ne font toujours l'objet d'aucun ajustement ou compensation, laissant ces territoires sans solution.

Les entreprises fragilisées : un risque pour les usagers

Pendant ce temps, les entreprises PSAD/PSDM ne sont pas rémunérées mais doivent continuer à régler les commandes de fauteuils, constituer leurs stocks (y compris de

démonstration pour réaliser les essais), payer leurs salariés et charges d'entreprises, etc.

Cette situation fragilise gravement leur trésorerie, leur pérennité économique et, à terme, la continuité du service rendu aux personnes.

Si les dysfonctionnements actuels persistent, les PSAD/PSDM ne seront plus en capacité de garantir la délivrance des fauteuils roulants à très court terme, à l'achat comme à la location

Un enjeu majeur d'accessibilité territoriale à l'équipement

Chaque année, les PSAD/PSDM, dont l'activité est strictement encadrée par la prescription médicale, accompagnent 370 000 personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap, pour leur permettre de bénéficier du fauteuil le plus adapté à leur besoin, et réalisent les services (administratif, essais, adaptation, réglage, maintenance ...) qui y sont associés, selon des référentiels exigeants.

S'ils ont soutenu la réforme et alerté, dès les travaux préparatoires, sur les risques de blocages administratifs et opérationnels, les difficultés se confirment aujourd'hui, et mettent à mal des milliers d'entreprises, et d'utilisateurs.

Des engagements pris ... des actes désormais indispensables

Si le secteur entend souligner avec soulagement les engagements forts pris par la Ministre lors du comité de pilotage de la réforme du 11 février pour lever rapidement les blocages, la gravité de la situation nécessite plus que des effets d'annonce.

Les PSAD/PSDM appellent donc à lever sans délai ces blocages administratifs, financiers et opérationnels, avec l'Assurance Maladie, comme avec les complémentaires santé, afin que la réforme devienne enfin effective et garantisse autant aux acteurs de la prise en charge qu'aux utilisateurs une mise en œuvre fluide, et à la hauteur de l'enjeu d'accessibilité auquel cette réforme a vocation à répondre.

Contact Presse :

FEDEPSAD - Alexandra DUVAUCHELLE : 06 30 29 93 72

UNPDM - Julia CREPIN : 06 74 60 13 93

UPSADI - Nathalie CREVEUX : 06 60 16 61 40